



du 26 février 2025

sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC

Monsieur William LAFON est nommé secrétaire de séance

Présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick – CALY Martine – DODINET Elisabeth – FAYET Nicolas – LAFON William – LAURIOL Nathalie – LEMONTZIS Andréas – LOMBARD Vincent – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien.

Absents excusés : BIAU Jean Marie – MEILLET Marie Noëlle – SCHMIT Aurélie

- Le procès-verbal du 22 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

- Bar – restaurant - Tiers-lieu

L'ossature de la terrasse a été posée, le patelage bois va suivre très prochainement. Les chapes ont été réalisées, les prochaines entreprises qui vont intervenir sont celles qui doivent réaliser les peintures, les carrelages et les menuiseries intérieures.

- Réseau de chaleur

Le DCE (dossier de consultation des entreprises) doit être rendu pour le 28 février 2025. Il semble déjà que tous les lots seront pourvus et certaines entreprises se sont déplacées pour voir le chantier.

- Assainissement de Canet

Le 11 mars 2025 aura lieu en mairie une présentation du projet et de son emplacement.

APPROBATION DES DIVERS C.F.U. (Compte Financier Unique)

COMMUNE		
Résultat 2024	Fonctionnement	182 371.53
	Investissement	- 17 406.06
Résultat global (CA 2023 + CFU 2024)		247 417.30
ADOpte A L'UNANIMITE		

ASSAINISSEMENT		
Résultat 2024	Fonctionnement	15 325.74
	Investissement	10 117.80
Résultat global (CA 2023 + CFU 2024)		51 910.84
ADOPTE A L'UNANIMITE		

CAMPING		
Résultat 2024	Fonctionnement	7 297.66
	Investissement	- 1 941.00
Résultat global (CA 2023 + CFU 2024)		55 461.61
ADOPTE A L'UNANIMITE		

STATION - SERVICE		
Résultat 2024	Fonctionnement	574.22
	Investissement	2 627.15
Résultat global (CA 2023 + CFU 2024)		50 392.63
ADOPTE A L'UNANIMITE		

LOTISSEMENT LES PRES DE BLANQUEFORT		
Résultat 2024	Fonctionnement	842.86
	Investissement	12 593.14
Résultat global (CA 2023 + CFU 2024)		- 81 446.65
ADOPTE A L'UNANIMITE		

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer à l'occasion de l'approbation par le Conseil Municipal, des CFU.

Le Conseil Municipal, provisoirement présidé par Madame Nathalie LAURIOL, 1^{ère} adjointe

ADOPTE successivement les différents CFU.

VOTE DU BUDGET « EPICERIE COMMUNALE »

BUDGET PRIMITIF « EPICERIE COMMUNALE » 2025	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	205 590.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	205 590.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46 860.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 860.00
APPROUVE A L'UNANIMITE	

DELIBERATIONS

- Régularisation et attribution de la parcelle AB30 des biens de section de Lalo à Monsieur Anthony PARAYRE :

Monsieur Nicolas FAYET, conseiller municipal et concerné par les biens de section quitte l'assemblée et ne participe pas au vote de cette délibération.

Lors de la signature de l'autorisation d'exploiter présentée en mairie par Monsieur Anthony PARAYRE, la parcelle AB30 avait été oubliée dans la liste.

Compte-tenu de l'emplacement de ladite parcelle, au milieu de l'îlot qui a été attribué à Monsieur PARAYRE, il y a lieu de régulariser cette situation et de la lui ajouter ; sous réserve que la totalité des conditions citées dans le règlement d'attribution soient respectées.

Adoptée par 9 voix pour et 2 abstentions

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet :

Vu le tableau des emplois actuel de la commune de Saint-Laurent d'Olt, il est nécessaire de créer un emploi supplémentaire d'adjoint technique territorial.

Adoptée à l'unanimité

- Création d'une régie « épicerie communale » :

Considérant la reprise par la commune du dernier commerce du village, les élus doivent délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à créer une régie spécifique ainsi qu'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor).

Adoptée à l'unanimité

- Mise en place d'une commission « environnement » :

Monsieur Vincent LOMBARD propose la création d'une commission « environnement » ouverte aux Saint-Laurentais qui le souhaitent.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Dans l'affaire des biens de section de Lalo et suite à la prise de possession illégale de parcelles, Monsieur Anthony PARAYRE a été assigné en justice le 20 mars 2025.
- Pour la gérance du bar restaurant, plusieurs candidatures ont été déposées. Celles-ci seront examinées par une commission composée du Maire et des adjoints avec Monsieur Florian MAUREL de la communauté de communes et Madame GOUXETTE de la CCI.
Ils se réuniront le 12 mars 2025.
- Pour l'emploi saisonnier du camping, un agent a été recruté pour les mois de juillet et août, il s'agit de Léane BELOT.

La séance est levée à 22 heures 40



Prochain conseil : le 26 mars 2025 à 20 heures 30.



The stamp is circular and contains the text "MAIRE DE SAINT-LAURENT-BOIS" around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. Below the coat of arms, the number "19" is visible, likely representing the year of the commune's founding or a similar commemorative date.